

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT # 439-23

FIXANT LES TAUX ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Le Conseil municipal a adopté le 18 décembre 2023 le règlement # 439-23 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Le règlement # 439-23 est disponible pour consultation au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE $19^{1\text{\`EME}}$ - JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023-12-19)

Guylains St-Louis
Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca



CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT # 439-23 FIXANT LES TAUX ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 19 décembre 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois de décembre 2023.

Guylains St-Louis
Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca